



Formation a distance jamais absente et pourtant

Par **mariou75**, le **11/06/2012** à **13:53**

Bonjour,

J'ai obtenu en fin de droit de chômage une formation rémunérée à 650,02 euros validé par l'afpa pour une formation à distance dans la comptabilité de 4 mois et demi.

Pour que les regroupements et jours de contrôles soient moins loin de mon domicile l'afpa m'envoie sur un autre centre de formation pour les corrections et actes de présence.

Or dès le deuxième mois alors que j'ai aucune absence et je donne les évaluations comme voulu sur le planning de l'afpa mais on me compte des jours d'absence chaque mois !

C'est informatiquement qu'on me fait sauter des jours du centre de formation sous-traitant qui envoie l'information à l'afpa qui me rémunère.

Chaque disant que c'est l'autre et donc aucun n'est responsable mais le centre de formation sous-traitant me dit oralement qu'ils me rendront la différence en juillet à la fin de la formation.....

Comment puis-je réclamer mon dû alors que le contrat est signé avec l'afpa et non le centre sous-traitant qui comptabilise ma présence au regroupement et mes devoirs rendus avec fausseté.

Merci de me répondre rapidement j'arrive à un mois de la fin de la formation cela concerne des sommes de moins de 200 euros chaque mois .